

Image not found or type unknown



Prevenir pour les horaire de travail a lavance

Par **caroline**, le **24/11/2009** à **13:30**

Bonjour, rnactuellement en bts en alternance dans la grande distribution alimentaire, je cherchede laide pour savoir s'il est legal d'avoir mes horaires pour la semaine le samedi pour le lundi.... a cause de cela je ne peu rien prevoir et du coup il profite de moi quand je pose des conges! par exemple quand je pose 2jour de conges il me font travailler 30h en 4 jour donc il fon comme si pendant mes deux jour je ne travaillai que 3h par jour!!! donnez moi une reponse svprnmerci d'avancerncaroline